

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

Absents : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2024/06/11 : Convention chantier Tremplin pour l'emploi 2025 avec l'association Solidarité Pyrénées

Considérant que la commune de BOMPAS poursuit son partenariat avec l'association Solidarité Pyrénées - Tremplin pour l'emploi en faveur de l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle et sociale ;

Considérant que la présente convention définit les engagements de chaque partie pour la mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle de ces publics ainsi que l'acquisition de savoir-faire à travers la réalisation de travaux d'utilité sociale ;

Considérant que les travaux d'entretien des espaces naturels et de faucardage (débroussaillage, désherbage, entretien des fossés extérieurs et des terrains communaux) localisés sur la commune représenteront sur l'année 2 000 heures sur une durée de 12 mois ;

Considérant la participation de la commune de 20 000 € pour 2025 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention Tremplin pour l'emploi entre la commune de Bompas et l'association Solidarité Pyrénées – Tremplin pour l'emploi jointe en annexe ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au Budget Primitif 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

PUBLIÉ LE 20 : DEC. 2024

Le Maire,

Laurence AUSINA
